

COMMUNE DE VATAN
Compte-rendu de séance
Conseil du 16 décembre 2015

Le 16 décembre 2015 à 19 heures, le Conseil Municipal convoqué le 10 décembre 2015 s'est réuni en Mairie de Vatan sous la présidence du Maire, Madame Clarisse PEPION.

PRESENTS : PEPION Clarisse, GOMET Alain, BOURSIER Magali, HUIDO Etienne, JEUDON Jocelyne, PUARD Philippe, PAULMIER Christine, SEBGO Brigitte, RIOULT Thierry, PATRIGEON Catherine, DEBEURET Marie-Pierre, AUBARD Eric, MAILLET Cécile, CHABENAT Jean-Michel, PONROY Marie-Agnès, PERRICHON Didier, DEMARET Bernard.

PROCURATION : ROBERT Laurent à PAULMIER Christine.

ABSENT : ROLLEAU Yannick.

Objet : Avis sur le rapport de mutualisation de la Communauté de Communes du Canton de Vatan

Rappel

L'article L 5211-39-1 du code général des collectivités territoriales stipule qu' « afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres.

Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'établissement public de coopération intercommunale et des Communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement.

Le rapport de mutualisation de la Communauté de Communes peut se résumer ainsi :

Diagnostic

Les moyens humains

Les ressources humaines sur le plan administratif représentent environ 448 heures/semaine et sont réparties à raison de 22,10% pour l'EPCI et 77,9% pour les Communes (dont 39,06% pour la Commune de Vatan).

Les ressources humaines sur le plan technique représentent environ 610 heures/semaine et sont réparties à raison de 11,48% pour l'EPCI et 88,52% pour les Communes (dont 31,97% pour la Commune de Vatan).

L'EPCI compte 26 équivalents temps pleins lesquels sont affectés notamment à la compétence enfance, à la petite enfance, à l'accueil extrascolaire et au service général.

Les moyens matériels

Au niveau des services techniques, la Commune de Vatan dispose d'un matériel conséquent.

Mutualisation déjà en place

Plusieurs actions de mutualisation sont déjà en place sur le territoire de la Communauté de Communes, notamment à l'échelon départemental (ATD, SDEI), à l'échelon des syndicats (SIE, SIA, Gestion des rivières), à l'échelon associatif (Service +, Service bis, Famille rurale), par le biais des groupements de commandes, les mises à disposition de matériels et d'équipements.

Objectifs de la mutualisation

L'objectif est d'optimiser l'organisation des services de l'EPCI, d'améliorer le service public, d'accroître le niveau d'expertise et de réaliser des économies financières.

Plan d'actions pour la durée du mandat

Le périmètre de la Collectivité devant être modifié, il semble difficile de fixer un plan d'actions. Toutefois, des actions peuvent être menées notamment en matière de gestion des ressources humaines. Une mutualisation de l'équipe des services administratifs de la CCCV et de la Commune de Vatan pourrait permettre d'augmenter le niveau d'expertise.

En matière de matériel, la coopération entre les Communes pourrait être renforcée pour à titre d'exemple procéder à l'entretien de la voirie. Mais à ce jour, le transfert de la compétence «voirie» n'est pas prévu.

Pour l'acquisition de fournitures, des groupements de commandes pourraient être envisagés.

Conséquences de la mise en œuvre du schéma pour les agents territoriaux

Le régime indemnitaire de l'EPCI s'est adapté sur celui de la Commune de Vatan. Aussi, la création d'un service commun entre l'EPCI et la Commune de Vatan n'aurait pas d'impact majeur sur les agents.

La difficulté réside plus sur les locaux. En effet, la CCCV et la Commune de Vatan ne peuvent accueillir tous les agents sur leurs sites respectifs, sauf à repenser les locaux de la Mairie de Vatan. Si cette restructuration ne peut aboutir, une décentralisation du service devrait être étudiée.

Conséquences de la mise en œuvre sur les dépenses de fonctionnement

La création d'un service commun de gestion administrative entre l'EPCI et la Commune de Vatan dans les locaux de la Mairie de Vatan permettrait de libérer le siège social de l'EPCI.

Tableau des services avant mutualisation

Service	Catégories	Volume horaire	Collectivité	Statut
Comptabilité	Cat. C	35/35	VATAN	Titulaire
Comptabilité	Cat. C	12/35	EPCI	Titulaire
GRH	Cat. B	35/35	VATAN	Titulaire
GRH	Cat. C	17,5/35	EPCI	Titulaire
Accueil	Cat. C	35/35	VATAN	Titulaire
Accueil	Equi. Cat. C	35/35	VATAN	Emploi d'Avenir
Accueil	Equi. Cat. C	35/35	EPCI	Emploi d'Avenir
Direction	Cat. A	35/35	VATAN	Titulaire
Direction	Cat. B	35/35	EPCI	Titulaire

Tableau des services après mutualisation

Service	Catégories	Volume Horaire
Comptabilité	Cat. C	35/35
Comptabilité	Cat. C	12/35
GRH	Cat. B	35/35
GRH	Cat. C	17,5/35
Accueil	Cat. C	35/35
Accueil	Equi. Cat. C	35/35
Direction	Cat. A	35/35
Direction	Cat. B	35/35

L'opération se solderait par l'économie d'un poste à 35/35^{ème} en emploi aidé (soit environ 6 000 € d'économie) ou environ 24 000 € si celui-ci devait être transformé en poste permanent occupé par un titulaire.

Conclusion

En raison de l'obligation de modification du périmètre de la Collectivité, ce schéma de mutualisation sera nécessairement amendé.

Madame le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité de ses membres présents,
émet un avis favorable sur le rapport de mutualisation de la Communauté de Communes du Canton de Vatan.

Objet : Conventions de servitude avec ERDF

Madame le Maire précise à l'Assemblée que la Société FITESIC, installée à MONT PRES CHAMBORD (41) est chargée par ERDF de procéder à des projets d'étude qui concernent :

- d'une part l'établissement d'une canalisation souterraine sur une longueur de 18 mètres (câble BTA 400 Volts) et d'environ 1 mètre (câble HTA 20 000 Volts) sur la parcelle cadastrée section AD n° 882 à proximité de la piscine intercommunale,
- d'autre part l'établissement d'une canalisation souterraine sur une longueur d'environ 99 mètres (câble HTA 20 000 Volts) sur les parcelles cadastrées section ZA n° 160 lieu-dit « Les Noyers » et ZA n° 323,324 et 95 lieu-dit « Vignes de Villeray ».

ERDF propose à la Commune de conclure deux conventions de servitude pour les travaux à venir et de verser à la Commune de Vatan à titre de compensation une indemnité unique et forfaitaire de 20,00 € pour chaque convention.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité de ses membres présents,
émet un avis favorable et autorise expressément Madame le Maire à signer les conventions de servitude avec Electricité Réseau Distribution France.

Objet : Travaux de rénovation de la pataugeoire/Demande de fonds de concours

Madame le Maire précise que des travaux de rénovation de la pataugeoire devraient être entrepris par la Communauté de Communes du Canton de Vatan en 2016.

Déduction faite des subventions susceptibles d'être obtenues par l'EPCI dans le cadre de cette opération, il est proposé que la Commune de Vatan puisse sur le principe apporter son concours en précisant que le Conseil Municipal ne pourra se prononcer définitivement que lorsque le programme sera validé et son plan de financement arrêté.

Madame le Maire précise que ce fonds de concours se justifie par le fait que la pataugeoire est plus particulièrement utilisée par les Vatanais (assistantes maternelles, grands-parents accompagnant les enfants) et que cet équipement apportera une plus-value dans le cadre du village-étape.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir émettre un avis.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité de ses membres présents,
émet sur le principe un avis favorable en précisant toutefois qu'il sera nécessaire de présenter à nouveau cette demande pour statuer définitivement sur le montant du fonds de concours.

Objet : Contrat-groupe d'assurances du personnel

Il est précisé que le contrat-groupe d'assurances souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre pour garantir les collectivités affiliées contre les risques financiers statutaires en cas de maladie, d'accident du travail, de maternité et de décès des agents titulaires et contractuels arrive à échéance le 1^{er} décembre 2016.

Le Centre de Gestion se propose de lancer une nouvelle consultation afin de poursuivre ce service et de passer un contrat à effet du 1^{er} janvier 2017.

Pour participer à cette consultation, il convient de mandater le Centre de Gestion par délibération.

Aussi, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité de ses membres présents,
charge le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre de souscrire pour son compte un contrat-groupe d'assurances pour le personnel couvrant les risques statutaires auprès d'une compagnie d'assurance agréée et **précise** que l'Assemblée Municipale se prononcera définitivement sur l'adhésion au contrat, en fonction des conditions proposées par le titulaire du marché.

Informations diverses

- Madame le Maire donne lecture d'une lettre du Père Olivier CRESTOIS en date du 9 décembre 2015 dans laquelle, il précise que le conseil économique paroissial a décidé d'octroyer à la Commune, une contribution de 1 500,00 € pour l'acquisition d'un équipement de sonorisation à l'église Saint-Laurian. Madame le Maire précise qu'une estrade en bois sera réalisée en régie l'année prochaine.
- Le projet d'aménagement de la zone d'activités « Les Noyers » mené par la Communauté de Communes du Canton de Vatan est à ce jour retardé en raison de fouilles archéologiques.
- Monsieur Jean-Michel CHABENAT fait part du souhait de Monsieur KASTELLER de donner du matériel (gazinière, matelas ...), des remarques de Monsieur BONNET sur l'entretien du fossé Rue de la Caignauderie et celles de Madame CHAMPION sur la présence des pigeons. Madame le Maire précise sur ce dernier point qu'un programme d'actions mené par la Commission Municipale est à l'étude pour enrayer cette problématique.
- Monsieur Thierry RIOULT précise que lors des rencontres sportives, les véhicules stationnent au droit de l'entrée du stade municipal et que cette situation est de nature à engendrer de l'insécurité et à gêner l'accès des riverains à leurs domiciles, alors que le parking affecté à ce stade n'est pas utilisé.
Monsieur Jean-Michel CHABENAT en fera part au Président du SCV.
- Madame le Maire rappelle que des bancs ont été installés Place de la Liberté.
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 21 janvier 2016 à 19 heures.

Madame le Maire lève la séance à 19 heures 45.